

Le mot du **maire**

Voici le bulletin municipal « allégé » de l'été.

Vous y trouverez les dernières infos et le budget voté en mars.

Le conseil municipal a décidé la construction d'un bâtiment communal à usage de garage-atelier. En effet, la deuxième tranche de construction de l'école, devra se faire à l'emplacement actuel de la grange et du hangar touchant le restaurant scolaire, et non comme initialement prévu en continuité de la première tranche.

Il nous est donc apparu souhaitable de regrouper tout le matériel communal dans un seul bâtiment et d'y intégrer un atelier, ce qui nous permettra de démolir les vieux bâtiments joutant à l'école et de réaffecter le bâtiment communal de la Figère.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes le montant des travaux est de l'ordre de 150 000 €, et a été budgété sans augmentation des impôts locaux.

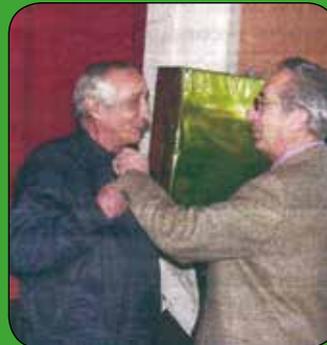
Le permis devrait être déposé dans les jours prochains pour un début des travaux avant la fin d'année.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer l'ouverture, à la rentrée prochaine, d'une classe pour le regroupement pédagogique intercommunal, qui sera localisée à Saint-Martin, ce qui portera le groupe scolaire à 5 classes.

En ce début d'été, je souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

*Avec l'assurance de tout mon dévouement,
Jean-Martial FREDON*

Retraite



Après 25 ans de travail, Bernard DOMS a pris sa retraite.

Recruté par Pierre Sourisseau (maire de 1983 à 1995), ce dernier lui a remis une médaille d'argent communale pour honorer ses bons et loyaux services au sein de notre commune.

Nous lui souhaitons une bonne retraite !

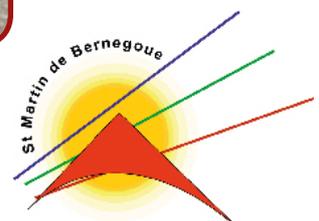
Bienvenue

à Joël LYS

recruté en janvier, au poste d'adjoint technique, Mr Lys occupait des fonctions similaires à Breuillet (Charente-Maritime).

Depuis près de six mois, il a su prendre ses marques dans la commune et en apprécie la diversité.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Le budget communal 2009

Section d'exploitation

Dépenses	377 602 €
Charges à caractère général	114 827 €
Charges de personnel	140 920 €
Autres charges de gestion courante	42 500 €
Atténuation de produits	20 100 €
Charges financières	34 500 €
Transfert à la section d'investissement	23 000 €
Dotations aux amortissements	1 755 €
Recettes	377 602 €
Excédent reporté	31 019 €
Impôts et taxes	166 440 €
Dotations et subventions	170 273 €
Produits des services	7 650 €
Atténuation de charges	200 €
Autres produits de gestion courante	2 020 €

Section d'investissement

Dépenses	330 685 €
Dépenses d'équipement	228 100 €
Emprunts (remboursement du capital)	33 231 €
Report négatif	69 354 €
Recettes	330 685 €
Subventions d'équipement	40 000 €
Dotations	139 534 €
Emprunts et dettes	76 376 €
Reports	50 000 €
Virement section de fonctionnement	23 000 €
Divers immobilisations	1 775 €

Le Conseil Municipal a voté le budget 2009, le 20 mars 2009. Il a approuvé les résultats de l'exercice 2008 qui présentait un excédent d'exploitation de 70 372,38 € et un déficit d'investissement de 69 353,73 €.

Le Conseil Municipal a également approuvé le compte administratif de la gestion 2008 présenté par Monsieur le Maire ainsi que le compte de gestion présenté par Monsieur Le receveur Municipal.

A l'occasion de cette séance, le Conseil Municipal a reconduit à l'identique les taux des impôts locaux perçus par la commune.

En effet compte tenu de l'augmentation légale des bases d'imposition décidée par le gouvernement et l'augmentation physique des bases (c'est-à-dire l'ajout des constructions nouvelles, des extensions...), les recettes fiscales allouées à la collectivité, issues de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier, seront en augmentation de près de 4,48 % par rapport à 2008.

Pour 2009, les dépenses d'investissement concerneront essentiellement :

- des travaux de réfection sur les bâtiments communaux (l'église)
- des travaux de maçonnerie et l'aménagement de l'allée du cimetière
- la pose de menuiserie pvc à la mairie
- la reprise de la toiture de l'appentis au cimetière
- des travaux neufs avec la construction d'un atelier municipal.

Il est également prévu l'acquisition d'un matériel de sonorisation portable (pour une utilisation en plein air) et d'équipements pour la salle du Foyer Rural (table de mixage, tables et chaises).



Arrêté préfectoral du 8 juin 2009

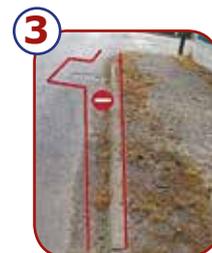
Afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tous pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) :



1 A moins de 5 mètres des cours d'eau, plans d'eau, fossés figurant sur les cartes IGN 1/25000ème



2 Dans les fossés, cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales



3 Sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts

Tri sélectif

L'évolution démographique, les habitudes de consommation (portions individuelles, lingettes...) ont considérablement augmenté la production de déchets ménagers.

Un français produit plus d'1kg de déchets par jour.

Il est urgent d'agir pour réduire ce chiffre.

Se mobiliser, c'est contribuer à :

Protéger l'environnement

La réutilisation des matières recyclées évite le gaspillage de nombreuses ressources naturelles non renouvelables, telles que le bois, le fer ou encore le pétrole.

Diminuer les coûts

Le recyclage permet de maîtriser les coûts d'élimination des déchets (l'incinération et l'enfouissement sont des procédés de plus en plus onéreux), et donc le poids de la fiscalité locale.

Développer l'économie et l'emploi

le tri et le recyclage des déchets sont générateurs d'emplois. Les chauffeurs, le personnel des centres de tri, les ambassadeurs de tri, mais aussi les professionnels chargés de collecter, trier et transformer les matériaux sont autant de personnes qui vivent d'une activité liée au tri et au recyclage des déchets.

trier
recycler
valoriser
économiser
protéger



Halte aux déchets non triés
Respecter les consignes



Bouteilles & flacons en plastique
Boîtes métalliques
Briques alimentaires

Bouteilles en verre
Bocaux en verre
Pots en verre

Journaux
Prospectus
Magazines

A déposer à la déchèterie de Prahecq :
la ferraille, les cartons, les déchets toxiques, les déchets verts (tonte de pelouse, élagage)... les objets volumineux.

A déposer chez Emmaüs :
l'électroménager usagé (aspirateur, ordinateur, téléviseurs, écrans,...)

Passeport biométrique

Dans les Deux-Sèvres, mise en oeuvre du passeport biométrique fixée au 15 juin 2009



spécimen passeport biométrique

La France en application du règlement européen du 13 décembre 2004, s'est engagée à délivrer le passeport biométrique avant le 28 juin 2009.

Chaque citoyen pourra désormais l'obtenir dans un délai court et à proximité de chez lui.

Le passeport biométrique est un document de voyage avec un composant électronique dans lequel sont insérées la photo numérisée et l'image de deux empreintes digitales du titulaire.

Dans les Deux-Sèvres, seules 15 mairies sont habilitées à le délivrer : Airvault, Bressuire, Brioux sur Boutonne, Champdeniers, Chauray, Coulonges sur l'Autize, Mauléon, Mauzé sur le Mignon, Melle, Moncoustant, Niort, Parthenay, Sauzé-Vaussais, Saint Maixent l'Ecole, Thouars.

A partir du 15 juin, tout citoyen pourra se rendre dans l'une de ces 15 communes pour y effectuer sa demande et ce, quel que soit son domicile.



Vie associative



La réunion annuelle qui s'est tenue entre les représentants des associations et les élus de la commune a permis des échanges constructifs dans un climat amical. Les diverses manifestations ont été recensées et planifiées afin d'optimiser les possibilités d'utilisation de l'aire de la Figère et des salles communales. Actuellement, la salle des fêtes et l'ancienne cantine ainsi que deux salles de réunion sont mises à la disposition des associations et occupées régulièrement pour leurs activités hebdomadaires. Le Conseil Municipal a récemment remplacé la table de mixage de la salle des fêtes et vient d'acquérir une sono portative qui sera prêtée aux associations pour leurs activités de plein air. Lors de la séance du 12 juin, le Conseil Municipal a reconduit la subvention forfaitaire de 90 euros versée habituellement aux associations.

Association du Bassin de Vie Niortais

La Communauté de Communes Plaine de Courance & la Communauté d'Agglomération de Niort se rapprochent au sein d'une association



Déjà partenaires sur des projets communs (plateforme ferroviaire/port arrière de La Rochelle) et ayant des intérêts communs (emploi, déplacement, consommation, déchets...), la CAN et la CC Plaine de Courance se sont naturellement rapprochées.

«Dès la création de nos deux communautés, nous avons eu à coeur d'engager le dialogue, parce que nous partageons un bassin de vie commun. Il ne s'agit pas de créer une superstructure mais de formaliser des relations entre élus, de monter des groupes de travail et de voir les coopérations possibles» a expliqué Mr Alain Mathieu (président de la CAN).

Puits & forages

Tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau doit faire l'objet d'une **déclaration** auprès de la mairie avant le **31 décembre 2009**.

Le recensement des puits et forages domestiques répond à un objectif environnemental, permettant au service d'alimentation en eau potable de s'assurer que ces ouvrages ne risquent pas de contaminer la ressource en eau.

Formulaire de déclaration
à télécharger sur le site
www.forages-domestiques.gouv.fr
ou à retirer
au secrétariat de mairie

M
a
n
i
f
e
s
t
a
t
i
o
n
s

d
e
s

A
s
s
o
c
i
a
t
i
o
n
s

JUILLET

Vendredi 3
APE
Pétanque

Dimanche 12
ACCA
Fête champêtre

AOUT

Samedi 29
Foyer Rural
Intervillages

Dimanche 30
E Vie Danse
Pique nique

SEPTEMBRE

Dimanche 6
ACCA
Pétanque

Samedi 12
ARBRE
Balade nocturne

OCTOBRE

Dimanche 18
APE
Grand Déballage

NOVEMBRE

Vendredi 20
ATS
Repas

Samedi 28
Traditions Médiévales
Repas

DECEMBRE

Dimanche 6
Repas des aînés

Samedi 12
Les Lutins
Spectacle de Noël

Vendredi 18
Foyer rural
Contes de Noël



Horaires d'ouverture
de la mairie
Tous les après-midi
de 14H à 18H15

Le secrétariat sera
fermé
du 3 au 24 Août 2009

Fête du 14 Juillet

AU PROGRAMME

- * après-midi loisirs avec structure gonflable, taureau mécanique, jeux...
- * goûter gourmand avec un concours de pâtisserie «La meilleure Tarte aux pommes»
- * après-midi sportif avec un concours de pétanque
- * dîner musical & bal populaire

LES TARIFS

Résidents de la commune : Adulte = 2 € Enfant (jusqu'à 12 ans) = gratuit
Hors commune : Adulte = 9 € Enfant (jusqu'à 12 ans) = 7 €

Réservations obligatoires avant le mardi 7 Juillet 2009